



Commission économique pour l'Europe

Comité exécutif

**Centre des Nations Unies pour la facilitation
du commerce et les transactions électroniques****Vingt-septième session**

Genève, 19 et 20 avril 2021

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Questions découlant des travaux menés depuis la vingt-sixième session**Questions découlant des travaux menés depuis
la vingt-sixième session****Document présenté par le secrétariat de la CEE***Résumé*

Le présent document constitue le rapport du secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) sur les questions découlant des travaux menés depuis la vingt-sixième session du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU). On y trouvera un résumé de certains aspects des travaux effectués par le CEFACT-ONU et par le secrétariat de la CEE. L'examen s'articule autour de quatre thèmes clés, qui sont passés au premier plan des débats sur les grandes orientations en raison de la pandémie de COVID-19 : la numérisation et la dématérialisation, les chaînes de valeur durables, les nouvelles technologies, et le renforcement des capacités. Les activités du Conseiller régional sont présentées à la Plénière dans un document distinct.

Publié sous la cote ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/3, le présent document est soumis par le secrétariat de la CEE à la vingt-septième session plénière du CEFACT-ONU pour information.



I. Introduction

1. L'année 2020 a été marquée par la pandémie de COVID-19, par la réorganisation des modalités de fonctionnement pour les adapter à cette nouvelle réalité et par l'action menée en vue de reconstruire sur de meilleures bases, pour assurer une reprise durable et résiliente qui profite à tous. Les aspects liés au commerce de cette action relèvent, au sein de la CEE, du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), car la facilitation du commerce et les transactions électroniques en sont des volets majeurs.

2. Faciliter les échanges et veiller à ce que les marchandises continuent à circuler est essentiel pour maintenir ou rétablir la croissance des économies du monde entier afin de permettre aux pays de poursuivre l'exécution de programmes essentiels comme le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En 2020, le CEFACT-ONU et son secrétariat se sont concentrés sur quatre thèmes clefs qui soutiennent les efforts liés à la pandémie en cours :

- Numérisation et dématérialisation ;
- Les chaînes de valeur durables ;
- Les technologies de pointe ; et
- Le renforcement des capacités.

II. Numérisation et dématérialisation

3. Après près d'un an de présence de la COVID-19, avec les restrictions qu'elle a entraîné non seulement sur la circulation des personnes mais aussi sur le commerce, l'objectif est maintenant de reconstruire en mieux. L'échange électronique d'informations en est un élément clef, et la majorité des projets de dématérialisation actuels sont directement liés à une réaction à la pandémie. Toutefois, dans cette transition vers des processus plus électroniques, nous ne devons pas perdre de vue la possibilité de repenser les modalités de fonctionnement sous-jacentes. Il ne s'agit pas seulement de prendre un document papier et d'en faire un équivalent électronique. Il s'agit également de repenser le processus et d'évaluer si l'information demandée est nécessaire, si elle peut être déduite d'autres informations déjà disponibles, et quelle est la relation entre la modalité de fonctionnement sous-jacente et d'autres processus connexes.

4. Le CEFACT-ONU fournit déjà un large éventail d'outils qui peuvent faciliter la tâche :

- Le modèle « acheter-expédier-payer » permet d'harmoniser chacune des étapes de la chaîne d'approvisionnement internationale dans un cadre plus large afin d'assurer l'interopérabilité à tous les niveaux sur la base de la très robuste bibliothèque de composants communs sémantique ;
- Les modèles de données de référence permettent d'utiliser des sous-ensembles de la bibliothèque pour certains types d'activités (échanges commerciaux, transport/logistique, et d'autres à venir) afin de disposer d'un modèle de données complet qui restera interopérable avec le reste de la chaîne d'approvisionnement ;
- Il existe déjà des centaines de normes et de listes de codes pour le commerce électronique qui sont disponibles et prêtes à être utilisées, toutes alignées sur cette base sémantique et interopérables entre elles ; et
- Certains projets sont directement liés à la reconstruction, comme le livre blanc sur la crise pandémique, la norme pour le commerce électronique qui porte sur les conteneurs intelligents ou le projet sur le suivi et la traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement.

5. Au cours de l'année écoulée, le CEFACT-ONU a connu une forte croissance de l'intérêt suscité par ses travaux sur la dématérialisation et les normes qu'il produit. Le Forum sur le numérique dans les transports et la logistique (DTLF) de la Direction générale de la mobilité et des transports de l'Union européenne a indiqué qu'il adopterait le modèle de données de référence sur le transport multimodal comme base sémantique de ses futurs travaux. Le comité technique 154 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) va élaborer deux normes relatives au commerce électronique, toutes deux sur la base des normes sémantiques du CEFACT-ONU. La version 2.01 de la Spécification technique des composants communs (également publiée sous le nom d'ISO 15000-5) est devenue une norme horizontale au sein de l'ensemble des comités techniques de l'ISO pour l'élaboration de tout message électronique. L'organisme de normalisation GS1 dialogue activement avec le CEFACT-ONU pour harmoniser ses travaux en cours avec le modèle de données de référence sur le modèle « acheter-expédier-payer ». L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation maritime internationale (OMI) ont toutes deux demandé l'aide du CEFACT-ONU pour la dématérialisation de leurs processus.

III. Chaînes de valeur durables

6. Pour que l'on avance vers des modes de production et de consommation responsables et une gestion durable des ressources naturelles, il est important que des informations fiables soient disponibles et faciles d'accès. Le CEFACT-ONU a élaboré des normes, des règles et des outils qui favorisent la mise en cohérence des politiques, la conformité réglementaire, l'interopérabilité des systèmes et la collaboration entre les acteurs de la chaîne de valeur dans les secteurs prioritaires pour la transition vers l'économie circulaire.

A. Agriculture

7. La pandémie de COVID-19 a montré l'importance de contrôles réglementaires automatisés dans les échanges transfrontières de produits agricoles et d'espèces sauvages. Harmoniser et dématérialiser ces procédures sur la base de normes internationales réduit les possibilités de fraude documentaire et permet aux pouvoirs publics d'établir des procédures de dédouanement fondées sur les risques. Cela fait intervenir plusieurs niveaux de gouvernance dans l'échange de données, avec entre autres l'authentification des parties prenantes et des signatures, la documentation des processus, un accord sur les procédures d'exploitation normalisées, la synchronisation des échanges de messages et des accords intergouvernementaux.

8. Le CEFACT-ONU contribue directement à ces projets de trois manières au moins. Premièrement, il a élaboré un certain nombre de normes pour le commerce électronique, telles que ses normes eCert et eQuality, et a travaillé au cours de l'année écoulée sur d'autres certificats électroniques, tous fondés sur sa base sémantique claire, en harmonisant les processus tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Deuxièmement, il fournit des orientations sur des questions clés de gouvernance, en s'appuyant sur sa longue expérience de la mise en œuvre de guichets uniques et de l'établissement de feuilles de route pour la facilitation des échanges. Enfin, il produit également des lignes directrices sur l'utilisation de ses normes, telles que le Guide de la norme eCert, qui est diffusé pour examen public au moment de la rédaction du présent document et sera achevé avant l'ouverture de la session plénière.

9. Le secrétariat a mené, tout au long de 2020 et au début de 2021, un certain nombre de projets pilotes sur des activités de coopération, notamment sur l'échange électronique de permis CITES. Il prévoit d'élaborer un guide sur le sujet en 2021, en s'appuyant sur la coopération établie avec la Suisse et l'équipe chargée du projet eCITES au sein du Système TRACES de la Commission européenne pour mettre au point des lignes directrices relatives à l'échange de permis CITES électroniques entre les administrations de pays non membres de l'UE et le centre de traitement de l'UE. Il a engagé un dialogue avec la CESAP dans le but de créer un groupe de travail sur les projets pilotes d'échange d'informations sur les permis CITES électroniques. Ce groupe de travail devrait permettre aux États d'échanger leurs données d'expérience sur la mise en œuvre de systèmes électroniques de contrôle de la

conformité des échanges à la Convention CITES, de lancer des projets, de synchroniser les évolutions nationales et de détecter les manques de capacités et les lacunes des normes existantes.

B. Habillement et chaussure

10. Les consommateurs souhaitent de plus en plus faire des choix plus écologiques et moralement responsables en ce qui concerne les vêtements et les chaussures qu'ils portent. Mais les informations concernant ce secteur sont souvent masquées par un langage complexe et un étiquetage trompeur qui font que les consommateurs ont du mal à donner suite à leurs bonnes intentions. S'appuyant sur son expertise et sur les normes et outils largement utilisés à l'appui de l'échange électronique d'informations dans les chaînes de valeur de l'agroalimentaire et de la pêche, le CEFACT-ONU travaille actuellement sur une initiative-cadre visant à « améliorer la transparence et la traçabilité de chaînes de valeur durables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure ». Cette initiative est mise en œuvre en collaboration avec le Centre du commerce international (ITC) et le Bureau international du Travail (BIT), avec un financement de l'Union européenne.

11. Depuis le lancement de cette initiative en septembre 2019, un ensemble d'outils est en cours d'élaboration, dont une recommandation et des lignes directrices pour la mise en œuvre, des normes techniques pour l'échange électronique d'informations, et un appel à l'action visant à faciliter l'adoption des résultats du projet ainsi que l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements tirés. L'objectif est de fournir aux entreprises une approche harmonisée et normalisée pour l'échange de données sur les performances des produits, des processus et des installations en matière de durabilité, afin de garantir que tout au long de la chaîne de valeur les différents acteurs parlent le même langage et que les allégations de contribution au développement durable sont fiables.

12. Les technologies de pointe et les solutions numériques ayant un rôle crucial à jouer, l'approche proposée a été mise à l'essai dans un environnement de chaîne de blocs, avec un premier projet pilote axé sur la chaîne de valeur du coton, réunissant des agriculteurs, des fabricants, des marques, des universitaires et des organismes de certification, en Allemagne, en Égypte, en Italie, au Royaume-Uni et en Suisse. Bien qu'elles aient été mises au point pour le secteur de l'habillement et de la chaussure, ces pratiques internationalement reconnues destinées à renforcer la traçabilité et la transparence peuvent s'appliquer plus largement à des chaînes de valeur intersectorielles, y compris dans les secteurs les plus importants pour le passage à une économie circulaire.

IV. Technologies de pointe

13. La pandémie de COVID-19 et le télétravail qui en a découlé ont fait de l'utilisation des technologies de pointe un aspect majeur de l'environnement commercial moderne. Le Groupe consultatif de technologies de pointe applicables au commerce et à la logistique du CEFACT-ONU a établi des recommandations sur la façon dont les technologies de pointe peuvent être mises à profit pour surmonter les perturbations du commerce international causées par la pandémie. L'utilisation des normes du CEFACT-ONU contribue à la mise en service de plateformes numériques pour faciliter les flux commerciaux, au développement de produits numériques pour pallier les capacités limitées du personnel, et au renforcement de l'interopérabilité entre les pays. Le Groupe consultatif a créé une plateforme de discussion où les experts et d'autres parties intéressées peuvent partager leurs points de vue sur l'interopérabilité, les plateformes numériques et les produits qui réduisent au maximum les perturbations commerciales dues à la COVID-19 au moyen de technologies de pointe.

14. Les technologies de pointe peuvent également aider les pays à passer d'une économie linéaire à une économie plus circulaire. Au cours d'une récente réunion du Groupe consultatif, les experts rassemblés ont débattu, avec des cas d'utilisation concrets à l'appui, de la manière dont des technologies de pointe pouvaient soutenir les activités qui vont dans le sens d'une économie circulaire ; ces cas d'utilisation sont décrits dans le rapport de la

deuxième session du Groupe, qui est soumis à la vingt-septième session plénière pour examen.

V. Renforcement des capacités

15. De nombreux pays ont du mal à mettre en œuvre des réformes visant à faciliter le commerce et à appliquer les meilleures pratiques internationales. Le secrétariat de la CEE s'est constamment efforcé d'aider ses États membres à mettre en œuvre les normes et recommandations élaborées par le CEFACT-ONU et, plus généralement, des réformes destinées à faciliter les échanges. Dans le contexte de la pandémie actuelle, cela devient d'autant plus essentiel que bien des pays connaissent des difficultés économiques dues à des perturbations de l'offre et de la demande, ainsi qu'à des entraves au commerce et aux chaînes d'approvisionnement mondiales.

16. Au cours de l'année écoulée, le secrétariat a continué à soutenir la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), notamment dans les quatre pays visés par un projet financé dans le cadre de la onzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement (Géorgie, Kazakhstan, République de Macédoine du Nord, Ukraine). Dans le cadre de ce projet, le secrétariat produit pour la Géorgie une analyse des processus-métier qui sera achevée en 2021 et doit aider à rationaliser et réduire les formalités administratives inutiles pour l'exportation d'un produit géorgien important, lequel reste à déterminer.

17. Le secrétariat a aidé la République kirghize à lancer de multiples mesures de facilitation du commerce visant à mettre en œuvre l'AFE et à reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19. Un projet de feuille de route nationale pour la facilitation du commerce (2021-2025), qui comprend une vision de l'avenir, des objectifs et des activités prioritaires, a été présenté au Conseil national de la facilitation du commerce de la République kirghize. Nombre de ces activités contribueront à la mise en œuvre des mesures de la catégorie C de l'AFE. En outre, le secrétariat a élaboré des rapports d'analyse de processus-métier sur l'exportation de produits textiles et l'importation de produits pharmaceutiques en République kirghize.

18. Le secrétariat a mis au point des supports de formation destinés à aider les pays cibles de sa région à remplir les obligations que leur fait l'AFE ; la Plénière est saisie de trois de ces supports de formation à la présente session. Un quatrième support de formation sur la simplification des formalités et des prescriptions en matière de documents requis (art. 10.1 de l'AFE) a été présenté en 2019 et a fait l'objet d'une première utilisation réussie dans le cadre d'un webinaire sur le transit douanier en Géorgie.

19. Dans le cadre de la stratégie commune des commissions régionales de l'ONU en matière de facilitation du commerce, le secrétariat participe en 2021 à la réalisation de la quatrième enquête mondiale sur la facilitation du commerce numérique et durable, afin de recueillir auprès des États membres de la CEE des données et des informations pertinentes. Menée tous les deux ans, cette enquête évalue l'état d'avancement de la mise en œuvre des articles de l'AFE ainsi que des mesures de facilitation du commerce numérique et durable.